

Édito



L'activité de la profession taxi est indéniablement très variée. Que nous soyons taxi «des villes» ou «des champs», que nous travaillions en station, en maraude ou sur réservation, que nos clients soient des particuliers, des entreprises, des assistances ou des patients, nous sommes tous taxis avec l'amour de notre métier. Mais de ce fait, nous n'avons évidemment pas toujours les mêmes problèmes, la même façon de travailler ou les mêmes objectifs, ce qui rend parfois les prises de position difficiles pour les représentants de la profession partout en France. De ces difficultés naissent les incompréhensions d'une partie de la profession et malheureusement le désengagement de certains d'entre nous. Lorsque nos représentants soutiennent un temps une revendication sur le transport de malades assis, ils sont tout de suite interpellés par les taxis n'en faisant pas et souhaitant que leur problème de concurrence déloyale soit pris en compte au plus vite, et inversement. Nous nous opposons tellement souvent sur ces sujets que l'adage «le taxi est l'ennemi du taxi» est connu de tous ! Pourtant... Ce qui touche les uns affecte inévitablement le travail des autres. Nous ne sommes pas qu'un simple métier, nous sommes l'industrie du taxi comprenant

les entreprises qui gravitent autour de notre activité comme les installateurs, équipementiers et centres de formation indispensables à l'exercice de notre profession. Nous devons donc nous soutenir les uns et les autres ou, pour reprendre le slogan de la FNDT, «Unis pour agir, unis pour réussir». C'est fort de ces convictions que j'ai rejoint il y a quelques années l'équipe du bureau en tant que conseiller technique de notre Fédération représentative auprès de Didier Hogrel puis aujourd'hui avec notre nouvelle présidente Emmanuelle Cordier. Ensemble, et toujours à l'écoute de la profession, nous nous efforçons de faire les bons choix, d'être vigilants et d'être force de propositions pour que nous puissions prendre en main notre avenir plutôt que de continuer à réagir aux difficultés. Notre message honnête et sincère est compris par de plus en plus de taxis et leurs syndicats départementaux qui nous rejoignent. Avec eux, nous réussirons...

David BAUER, Président du SATE 91

La FNDT sur tous les fronts

Suite aux augmentations successives du prix des carburants, passant de 1,6 € le litre en septembre 2021 à 2,20 € en mars 2022, la FNDT a alerté les pouvoirs publics sur la nécessité d'intervenir fiscalement au risque de faire face à une crise énergétique sans précédent mettant à mal les entreprises de taxis ainsi que leurs salariés. Faute de réponses encourageantes sur le secteur (- 0,15 cts pour 4 mois seulement et une hausse tarifaire de 3,5%), la FNDT a lancé un préavis de grève nationale, toujours actif à ce jour. Nous jugeons l'augmentation tarifaire comme solution de secours injuste pour le portefeuille des ménages et la baisse de 0,15 cts non pérenne.../...

Suite de l'article p.2



30/03/2022, Cortège FNDT devant Bercy.



30/03/2022, Cortège des taxis du FDT 25 à Besançon.



30/03/2022, Cortège des taxis du STLA de Nantes.

Point Réglementation

Un taxi ne peut exiger de parcourir une distance minimale. Dans sa zone de maraude, un taxi libre (dispositif lumineux « taxi » allumé libre) ne peut pas refuser un client sauf s'il s'agit d'une réservation ou pour motif légitime (par exemple si le véhicule est susceptible d'être sali ou détérioré en raison des passagers, objets ou animaux à transporter, à l'exception des chiens guides d'aveugle) ou s'il s'agit d'une réservation. Fabien Dias

Suite de l'article : «La FNDD sur tous les fronts», p.1

Notre fédération a été reçue au ministère des Finances pour évoquer cette problématique et pour aborder d'autres thématiques. Des courriers ont été adressés aux ministères concernés avec copie au Premier ministre. Cette mobilisation commune avec les acteurs de la route n'est pas près de s'arrêter malgré un silence médiatique assourdissant.

Christophe Van Lierde

Revalorisation infra-annuelle des tarifs 2022

Bien qu'opposée à cette revalorisation en cours d'année, la FNDD a informé ses affiliés de la parution au Journal officiel de l'arrêté. Charge à chaque département d'impacter ou non l'augmentation tarifaire. Nous rappelons en outre que l'UNCAM (Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie) a décidé de neutraliser cette augmentation dans la clause de revoiture 2023. Néanmoins, les départements inflationnistes devront tout de même concéder des remises sur les 5,5% de l'année 2022. C. VL

Point étape sur les négociations de la convention collective du taxi

Les discussions programmées pour cette année portent sur la finalisation de l'accord salarial 2022, en cours de signature et applicable en mai 2022. Elles portent aussi sur un complément de grille de classification pour la partie sédentaire ainsi que sur toute la partie formation professionnelle avec la conclusion d'un accord de branche pour permettre à terme d'ouvrir la prise en charge et le financement des qualifications de la branche pour les entreprises, l'objectif étant d'avoir une meilleure qualification des salariés et d'avoir accès au financement de la formation professionnelle pour les entreprises, ce qui n'est pas forcément le cas à ce jour. Pour la dernière partie de l'année, la question de la mise en place d'une couverture santé de la branche doit avoir lieu, puisque cela résulte d'une obligation et du pouvoir de la branche, l'objectif étant d'avoir un régime établissant un prix et des garanties sur un volume permettant d'avoir une meilleure assise de prix/prestation. Cependant nous sommes confrontés à deux difficultés qui résultent pour l'une - de cause interne -, d'un manque de concertation patronale où la FNDD se retrouve de facto mise de côté et pour l'autre - de cause externe -, de la promulgation d'un régime particulier pour les indépendants VTC qui s'assimile en tout point à une branche créée in extenso alors même qu'ils font partie de la nôtre. Nous serons attentifs à l'évolution de l'ensemble de ces dossiers et apporterons à chaque étape notre pierre à l'édifice. Cyrille Jullien



30/03/2022, Cortège FNDDT devant Bercy.

Véhicule relais

Un projet d'arrêté est en cours d'écriture au ministère des Transports. La FNDDT poursuit sa logique de réforme de la profession afin d'en faciliter l'exercice. Il est donc logique que les propositions faites en 2016, dans la précédente édition du *Journal de la FNDDT* (mars 2022), soient remises sur la table et améliorées. C'est en ce sens que les organisations professionnelles affiliées à la FNDDT ont travaillé toutes ensemble pour une position globale commune non contraignante tant du point de vue de l'utilisation que sur l'aspect financier.

C. VL

Assemblée générale 2022

Nous rappelons à tous les syndicats départementaux FNDDT qu'ils sont attendus les 4 et 5 juin 2022 à Nantes pour la clôture de l'année 2021. À ce titre, nous vous conseillons de vous rapprocher des personnes en charge de l'organisation si vous n'avez pas encore réservé, ni confirmé votre présence. L'ordre du jour comprenant la liste des invités institutionnels, les partenaires et les intervenants FNDDT vous sera communiqué très prochainement.

C. VL

Covid-19 : les mesures applicables au taxi

Alors que le gouvernement ne cesse d'alléger les contraintes mises en place pour faire face à l'épidémie de Covid-19, et bien que le masque tombe un peu partout dans les lieux fréquentés par le grand public en France, le taxi n'en demeure pas moins toujours concerné. Le décret 2022-352 du 12 mars 2022 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire impose toujours le port du masque dans les taxis pour les passagers de 6 ans ou plus, ainsi que pour le conducteur en l'absence de paroi de protection fixe ou amovible. La limitation aux places arrière est quant à elle abrogée. La désinfection régulière du véhicule reste un outil indispensable pour limiter la propagation du virus. Enfin, à la vue des chiffres actuels de la recrudescence de l'épidémie, il reste du domaine de la précaution que de laisser les voyageurs s'installer à l'arrière du véhicule.

Johannes Ussel

Présentation de la Fédération Départementale des Taxis de Champagne (FTC 10)



Créée en 2004 par Dominique Michaut, la Fédération départementale des taxis de Champagne est aujourd'hui présidée par Laurent Goguillon. Elle est née du besoin de défense de la profession car à l'époque une seule organisation professionnelle était présente dans notre département. La FTC 10 a été longtemps affiliée à une autre fédération puis elle a rejoint la FNDDT, forte de ses 37 propositions pour moderniser la profession de taxi. La Fédération départementale des taxis de Champagne joue un rôle essentiel au sein de notre département comme intermédiaire incontournable auprès des différentes instances qui régissent notre profession (T3P, CPAM, CMA, Troyes Champagne Métropole) ainsi que sur le terrain pour vous conseiller et répondre à vos questions sur le métier de taxi. Actuellement, nous comptons 23 entreprises sur le département rural avec une grosse partie de notre travail en TAP. Le bureau se compose de Laurent Goguillon, président ; Guillaume Gas, 1^{er} vice-président ; Fernando Da Rocha, 2^{ème} vice-président, Céline Gas, secrétaire ; Gregory Fevre, trésorier ; Guy Hugues Lebrun, conseiller et Dominique Michaut, président d'honneur.

Laurent Goguillon.

Nouvelles organisations professionnelles adhérentes

Après l'arrivée des Yvelines (78), de la Meuse (55), et la création d'une nouvelle organisation professionnelle dans l'Eure (27), la FNDT est heureuse d'accueillir dans ses rangs l'UTR 86 - Union des Taxis Ruraux de la Vienne (86), représentée par Stéphane Hellec, son président. La Fédération, qui devait durer le temps d'un feu de paille, grossit toujours son armada chaque année !

C. VL

Les 37 propositions FNDT

En 2016, la FNDT proposait un projet de développement du transport individualisé de personnes. Avec audace, responsabilité et pragmatisme, elle a présenté ses 37 propositions qui répondent à la demande des consommateurs, aux préoccupations des pouvoirs publics et tiennent compte de la réalité économique de l'époque. Force est de constater que ces propositions sont toujours au cœur des différents combats menés de front, toujours axés dans la défense de la profession et de sa modernisation. Créateur d'emplois durables, en primo-acquisition ou en reconversion, le taxi est une profession toujours en mouvement et en quête de technologies innovantes. Garantir le service public par une optimisation de l'offre de taxi est un enjeu fort. Visionnaire, la FNDT partageait déjà son expertise pour une véritable réforme du transport individualisé, aujourd'hui elle redouble d'efforts pour que cela devienne réalité.

C. VL



Éditeur : Fédération Nationale Du Taxi
38, rue de Chartres - 28360 Vitray en Beauce

tél : 06 09 87 29 18
courriel : infocontactfndt@orange.fr

Directrice de publication :
Emmanuelle Cordier

Comité de rédaction : Dominique Buisson, Fabien Diaz, Frédéric Guéno, Didier Hogrel, Amandine Lempereur, Johannes Ussel, Christophe Van Lierde.

Conception maquette : ©Lempickom
11, rue Duvergier - 75019 Paris

Crédits photos : ©Fndt sauf mention
Dépôt légal, ISSN : en cours

www.fndt.fr

f @FndtFederationNationaleDuTaxi

t @TaxiFndt

Unis pour agir, unis pour réussir !



Rejoignez
la Fédération Nationale Du Taxi

www.fndt.fr

@FNDDTaxi



@FndtFederationNationaleDuTaxi

